



ETE 2012

BATZ-SUR-MER/LE CROISIC
(LOIRE-ATLANTIQUE)

12/15 ANS

Réf. : E 10 114 04

Cap croisière

V.P.T. – 21, rue Saint-Fargeau – BP 313 – 75989 PARIS CEDEX 20
AGREMENTS
UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports
CGOL/LFEFP : AG.075.95.0063 – CGOL : utilité publique – décret du 31.05.1930

Centre de Vacances « Marceau »
Route du Croisic
44740 BATZ SUR MER
Tél. : 02 40 23 92 17 - Fax : 02 40 23 87 06

ADRESSE
Centre de voile « Valentin »
Route du Croisic
44740 BATZ SUR MER

VOYAGE

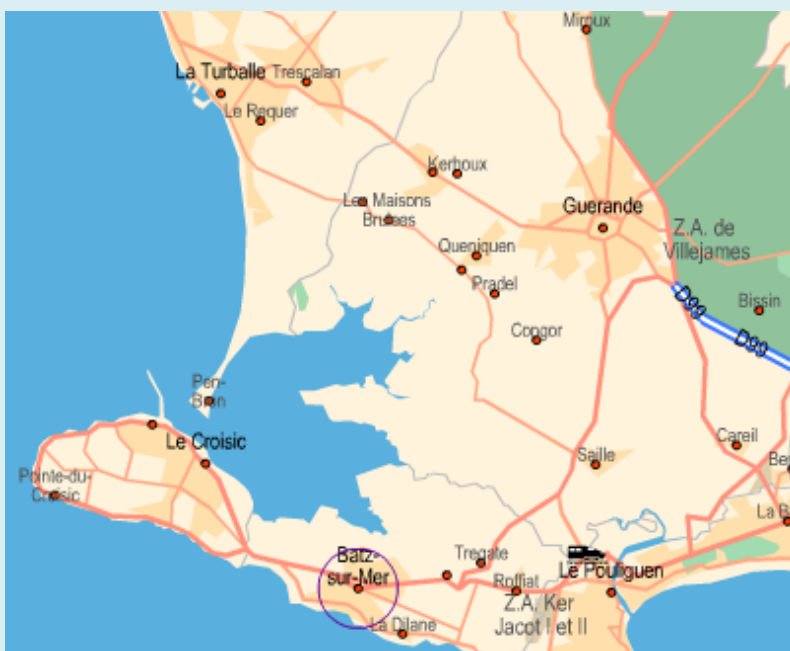
Départ Paris et régions.

*En train de Paris, Angers, Nantes, Rennes jusqu'à Le Croisic, puis car.

*En train de Lille, Amiens, Lyon jusqu'à Paris puis Le Croisic, puis car.

Rendez-vous sur place : ce document tient lieu de convocation, et cela signifie que vous choisissez de vous rendre par vos propres moyens jusqu'au centre.

Pour vous y rendre : traverser le village de Batz en direction du Croisic (sortir complètement de Batz). Le centre se situe juste devant le panneau d'entrée de ville du Croisic, sur la gauche.



Par le train : la gare du Croisic est située à 900 mètres du centre de vacances "Marceau".

Les plus du séjour !

Centre en front de mer, plage de sable fin face au centre (pas de route à traverser).

Ecole de voile à 2 min à pied du centre.

SITE

Entre océan et salines, Batz-sur-Mer est à 3 h de Paris en TGV. Petite station balnéaire à 10 km de La Baule et à l'entrée du Croisic.

Un arrière-pays très intéressant : presqu'île de Guérande, port de pêche et de plaisance du Croisic, le parc régional de La Brière, la célèbre plage de La Baule et La Turballe.



CADRE ET MODE DE VIE

⇒ **Semaine croisière** : voiliers équipés tout confort pour équipage de 5 à 7 stagiaires par bateau et un chef de bord : coin cuisine, wc, couchettes, rangements. Encadrement qualifié brevet d'État ou FFV. Itinéraire établi en fonction de la météo. Escale tous les soirs dans un port ou sur une île.

Sécurité : équipement de sécurité 1re catégorie de navigation, port du gilet de sécurité autogonflant, relation quotidienne avec la base.

⇒ **Semaine catamaran** : hébergement sous tentes dans le parc du centre de vacances "Marceau" avec sanitaires complets à proximité. Repas pris au restaurant du centre de vacances.



Capacité d'accueil totale du centre : 120 jeunes.

REPAS

Le premier repas servi est le **dîner**.

Le dernier repas servi est le **déjeuner**.

ACTIVITES

⇒ **1 semaine croisière** (Circuit indiqué sous réserve des conditions climatiques) :

Même pour un débutant en voile, les vacances passées en bateau à voile sont une expérience unique grâce à la beauté des paysages rencontrés et à l'esprit de groupe qui naît à bord du voilier.

D'escale en escale, tu pourras découvrir entre autres Belle-Île qui porte bien son nom, la grande plage de l'île de Houat, la base de Lorient et ses grands multicoques...

Des destinations magiques qui te laisseront des souvenirs

inoubliables... Avec un peu de chance, un banc de dauphins viendra jouer autour de votre bateau.

Novice ou confirmé, pars à la découverte du milieu marin en toute sécurité : tu découvriras les manœuvres, la lecture de carte, les différents oiseaux et poissons, les types de pêche, le vocabulaire marin...

Navigation de 4 à 6 h par jour. Des plages de temps libres et de découverte sont prévues lors des escales.

⇒ **1 semaine catamaran** :

5 séances de 2 h 30 à 3 h sur catamaran Hobie Cat Twixxy ou planche à voile Kona Link (voiles de différentes tailles).

⇒ **Autres activités** : visite du port du Croisic, rencontre avec des pêcheurs, balades, jeux, visites, VTT, soirées...



Effectif du groupe : 21 jeunes.

Document obligatoire :

Brevet de natation de 50 m, départ plongé.

ORGANISATION DU SEJOUR

L'EQUIPE D'ENCADREMENT ET SON PROJET PEDAGOGIQUE

Le centre de vacances est un établissement permanent ouvert toute l'année, accueillant des séjours de vacances mais aussi des classes de découverte de l'Education Nationale.

Les jeunes sont ainsi accueillis par une équipe de professionnels, complétée par des animateurs diplômés BAFA sous la direction d'un directeur BAFD.

L'ensemble de l'équipe construit le projet pédagogique dans le but de faire passer les meilleures vacances à tous les participants, en répondant aux attentes individuelles et collectives, tout en favorisant l'autonomie de chacun. Notre projet vise à ce que le jeune reste l'acteur principal de son séjour dans le respect des règles de vie pré établies.

Notre séjour est agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

⇒ [Fiche sanitaire et dossier médical](#)

La fiche sanitaire dûment remplie et signée (reporter avec soin les dates des vaccins et recommandations particulières) sera remise en main propre au responsable du convoi au départ ou, en cas de rendez vous sur place, au responsable d'accueil.

En cas de traitement médical en cours, joindre la copie de l'ordonnance et les médicaments en quantité suffisante. C'est l'assistante sanitaire du centre de vacances qui assure la délivrance des médicaments auprès des jeunes, dans le respect de la réglementation en vigueur, à savoir:

Attention, les médicaments doivent impérativement être accompagnés d'une copie de l'ordonnance à jour.

A défaut de la copie de l'ordonnance, nous ne pourrons administrer aucun médicament.

⇒ [Les contacts sur place](#)

☎ Téléphone et serveur vocal

Nous vous demandons de téléphoner uniquement en cas d'urgence ou de cause grave et réelle. En effet, nous ne pourrons en aucun cas vous mettre en communication avec votre enfant, en raison des activités et de l'étendue du centre.

Dans le respect de la vie collective et du rythme de l'enfant, les téléphones portables sont hautement déconseillés : l'expérience des années écoulées nous a conduits à constater qu'ils avaient un effet nuisible sur la bonne intégration des enfants au sein du groupe, mais également dans la dynamique de la vie collective. C'est pour palier à ces constats que l'équipe pédagogique définira des règles d'utilisation.

Pour vous permettre de suivre pas à pas les vacances de votre enfant, un **serveur vocal** est mis en place où sont enregistrées régulièrement les nouvelles du séjour.

Nous vous communiquerons le code d'accès au séjour de votre enfant lors de l'envoi de la convocation de départ du séjour.

@ Blog

Pour que vous puissiez prendre des nouvelles de votre enfant en Colonie de vacances, vous pouvez vous connecter sur le lien <http://www.vacances-pour-tous.org/vv/vpt/indexenfants.asp>

Une fois sur le site, pour accéder à la page d'informations, il vous suffit de cliquer sur « Découvre mon séjour » en jaune sur la colonne de gauche.

Vous trouverez sur cette page des informations pratiques, photos et actualités en direct concernant votre enfant en Colonie de vacances.

Nous vous communiquerons le code d'accès au séjour de votre enfant lors de l'envoi de la convocation de départ du séjour.

✉ Courrier/colis

A l'époque d'internet, il reste bon de recevoir un petit mot... C'est pourquoi nous demanderons aux plus jeunes de vous écrire au minimum 1 à 2 fois par séjour et pour les plus grands, nous resterons au stade de l'incitation ! Dans tous les cas, prévoyez 1 ou 2 enveloppes timbrées et à votre adresse dans les bagages. Pensez également que votre enfant sera très heureux de recevoir de vos nouvelles !

En revanche et pour le bon déroulement du séjour, nous déconseillons fortement l'envoi de colis alimentaires.

⇒ [L'argent de poche](#)

L'argent de poche devra être remis au responsable du convoyage avec la fiche sanitaire, dans une enveloppe au nom de l'enfant, sur laquelle sera portée la somme.

Nous vous conseillons de ne pas confier à vos enfants une somme trop importante dont ils ne sauraient avoir l'utilisation.

Nous ne pourrons être responsables que des sommes d'argent qui nous auront été confiés. Cet argent reste à tout moment à la disposition de vos enfants (tous les objets doivent figurer obligatoirement sur l'inventaire).

Prévoir 1 euro/jour pour les douches (achat jeton dans les ports).

⇒ Les objets de valeur

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (baladeur, bijoux, téléphone mobile, CD, appareil photo, etc.) : l'équipe d'animation se charge de remplacer avantageusement tous ces objets « modernes ».

Nous ne pourrons être tenus responsables en cas de perte ou de vol.

⇒ Les cigarettes : il est **strictement interdit de fumer**.

⇒ L'alimentation : Dans tous nos séjours, nous tâchons de mettre en place une alimentation de qualité, équilibrée et variée, en quantité saine. Une attention toute particulière est portée à l'hygiène alimentaire et à la diététique.

Respect des coutumes alimentaires : Notre projet éducatif repose sur le principe de la laïcité et se fonde sur le respect de toutes les croyances ou non-croyances, sans aucune discrimination d'ordre social, culturel, sexiste...

Cependant l'organisation des séjours et les différents projets présentent des spécificités qui peuvent interférer avec le respect absolu de certaines convictions ou croyances.

Le refus de consommer certains aliments, comme le porc, n'a que peu d'incidences. Dans la plupart des cas nous opterons pour le remplacement de ces aliments par d'autres, ou par la compensation par les autres aliments servis au cours du repas. Les parents ou responsables légaux de l'enfant sont invités à nous en informer au moment de l'inscription.

Le respect d'autres demandes ou exigences alimentaires est impossible à observer, pour des raisons d'approvisionnement et/ou pour des raisons techniques de fabrication, comme cela peut être le cas pour des aliments ou préparations de type halal ou casher.

Nous sommes également dans l'impossibilité de respecter d'autres demandes ou exigences alimentaires qui peuvent entraîner une perturbation de l'organisation des activités pour l'ensemble du groupe et avoir des répercussions importantes sur le processus biologique de l'enfant. C'est le cas du strict respect du jeûne, dans le cadre du Ramadan (ni aliments, ni boissons) entre le lever et le coucher du soleil.

Allergies alimentaires : Il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous vous le ferions savoir et nous serions contraints de ne pas accepter l'inscription de l'enfant.

PREPARER VOTRE SEJOUR

⇒ Le trousseau

Le sac doit impérativement être étiqueté au nom de l'enfant et à son adresse, avec la précision du lieu de séjour.

Les enfants vont vivre une vie « intense » en plein air, aussi, nous vous demandons de prévoir des vêtements solides, pratiques, peu salissants, qui peuvent résister sans trop de problèmes aux durs traitements qui leur seront peut-être parfois infligés...

Et si par hasard, un de ceux-ci rentrait en piteux état, qu'il ne vous laisse pas trop de regrets.

Une fiche de trousseau indicative sous forme d'inventaire vous a été transmise avec le carnet de voyage.

Pour la croisière : 1 maillot de bain, 1 serviette de bain, 1 short, 1 k-way, 1 ciret, 1 casquette, des bottes, des lunettes de soleil avec cordon, crème solaire.

Ne pas emmener de sac rigide (valise), privilégier les sacs souples.

Nous vous rappelons que **l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse permettre de contrôler efficacement le contenu de la valise** et l'état des affaires.

Aussi doit-il être le plus précis possible sans oublier les objets de type : appareil photo, baladeur, montre ...

L'inventaire doit être fixé dans le couvercle de la valise et nous vous conseillons d'associer votre enfant à son élaboration.

Pour les moins de 12ans, le trousseau doit être marqué au nom de l'enfant au moyen de bandes tissées. A l'arrivée et au départ, les animateurs vérifieront les inventaires.

Au-delà de 12 ans le jeune sera autonome sur son inventaire mais il reste conseillé de marquer les vêtements.

Le lavage du « petit » linge (sous vêtements, T-shirts, pantalons) est prévu une fois par semaine pour les séjours de plus de 7 jours. Le marquage est donc essentiel pour n'égarer aucun vêtement.

DOCUMENTS A FOURNIR

⇒ [A envoyer OBLIGATOIREMENT « 15 jours avant le jour du départ sur le centre de vacances »](#)

Toutes les informations qui seraient importantes de nous faire connaître (ex : régime alimentaire spécial, allergies...)

Attention, en l'absence de la réception de ces documents le centre ne pourra pas accueillir votre jeune.

⇒ [Documents à remettre le jour du départ](#)

Fiche sanitaire complétée et signée (avec numéros de portable pour contact en cas de besoin)

Imprimé droit à l'image complété et signé

Photocopie carte identité ou passeport

Argent de poche dans une enveloppe au nom de l'enfant

Copie ordonnance et médicament si traitement.

ASSURANCE

Toute disparition ou détérioration d'objets devra impérativement être signalée au Directeur dès que vous vous en apercevrez et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols dans les véhicules, les bijoux, les espèces ne sont pas garantis par l'assurance.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle.

Un guide pratique vous a été remis au moment de votre inscription. Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des rubriques ne pouvant figurer sur cette fiche.

Si malgré toutes ces informations, vous avez des questions particulières, n'hésitez pas à contacter votre conseiller vacances ou le centre de vacances durant le séjour.

Tout a été mis en œuvre pour que votre enfant passe des vacances inoubliables et riches de découvertes. **Cependant, si son comportement était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge.**

Bon séjour avec *Vacances pour Tous* !

Fiche mise à jour le 13 décembre 2011.

IMPORTANT

Pour obtenir un brevet de natation, il vous suffit de vous rendre dans une piscine municipale avec la carte d'identité de votre enfant, et de vous adresser au maître nageur.

⇒ Le formulaire ci-dessous est à faire remplir par un Maître Nageur Sauveteur et à joindre OBLIGATOIREMENT aux bagages de votre enfant.

Sans ce document, votre enfant ne pourra pas participer aux activités nautiques.



TEST PRÉALABLE À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS AQUATIQUES ET NAUTIQUES EN CENTRES DE VACANCES

En centre de vacances ou en centre de loisirs, la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, de descente de canyon, de ski nautique et de voile, est subordonnée à la production d'une attestation délivrée par un maître nageur sauveteur.

Je soussigné (e)

Maître Nageur Sauveteur (M.N.S.)

Ville :

Atteste que l'enfant :

Nom :

Prénom :

À la capacité de se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 50 mètres, avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue. Le parcours a été réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1 m 80.

Fait à

Signature et cachet

Le

